

Le conflit entre la France et le Portugal à propos de la Casamance

Abou HAYDARA*

Resumé

Les Portugais furent les premiers Européens à s'installer sur la côte occidentale de l'Afrique au XVI^e siècle. Ils occupèrent la Guinée et la Casamance notamment. Celle-ci avait déjà une grande importance économique grâce au fleuve du même nom. Conscients du rôle que pouvait jouer ce fleuve sur le plan commercial, les Français cherchèrent très tôt à l'occuper. Après plusieurs siècles de rivalités, un accord fut signé en 1886. Il concernait la délimitation des possessions territoriales des deux pays en Guinée. Cependant, cet accord ne fut pas favorable au Portugal puisqu'il perdit la Casamance après trois siècles d'occupation.

Mots-clés : Conflit, Casamance, France, Portugal, frontières, cession.

Abstract

The Portuguese were the first Europeans who settled on the West Coast of Africa around the XVIth century. They occupied Guinea and notably Casamance. That area gained a great economic development thanks to the River which has the same name. As they very early grew conscious of the role it could play in commercial transactions, the French wished to control that area. After many centuries of rivalries, an agreement was signed in 1886. Its purpose was the delimitation of the territorial possessions of both countries in Guinea. Yet, that agreement was not favourable to Portugal because it lost Casamance after three centuries of settling in this area.

Keywords : Conflict, Casamance, France, Portugal, frontiers, cession.

Introduction

Hier, objet de dispute entre les puissances coloniales, principalement la France et le Portugal, aujourd'hui motif de revendication de la part du M.F.D.C (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance), la Casamance avec 28 350 km², soit 1/7 de la superficie du Sénégal, continue d'attirer l'attention des historiens et des politiciens. En effet, grâce à ses caractéristiques naturelles, cette région, très tôt, avait suscité l'intérêt des nations européennes qui voulaient « découvrir » l'Afrique. Les premiers contacts des populations casamançaises avec les Européens remontent au XVI^e siècle ; c'est l'époque durant laquelle les Portugais, naviguant entre le fleuve Cacheu et le fleuve Gambie, étaient à la recherche de cire, d'ivoire et d'esclaves.

* Maître-Assistant de Portugais. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, U.C.A.D. Sénégal Tel: S-(0021)824 63 70 ou 8252625, D(0021)824 05 79, Port (00221) 5457674, E-Mail: abouhaydara@hotmail.com

Durant la première moitié du XIX^e siècle, l'Afrique n'attirait pas encore le capitalisme européen. C'est seulement plus tard, après la Conférence de Bruxelles en 1876, quand l'Europe s'était rendu compte de l'existence des matières africaines disponibles que l'Afrique était exploitée et colonisée systématiquement. La loi de Berlin votée en 1885 allait accélérer l'occupation des territoires africains. C'est dans ce contexte que des rivalités vont surgir entre le Portugal et la France à propos de la Guinée et plus particulièrement de la Casamance.

Dans cette étude, nous essayerons donc d'analyser les tenants et les aboutissants du conflit qui avait opposé, au XIX^e siècle, le Portugal et la France en Guinée. Il serait, en effet, intéressant de comprendre le processus qui aboutit au changement de statut de la Casamance.

Le contexte de la Guinée au XV^e siècle

Importance commerciale de la Casamance

Avant l'arrivée des Français, ce fleuve n'avait que peu d'importance pour les Portugais. Pourtant, ils étaient les premiers à s'être installés depuis la fin du XVI^e siècle à Ziguinchor habité alors par les Baïnuks et situé non loin de la barre du fleuve. C'est l'une des premières zones de la Guinée qu'ils avaient fréquentée¹. Aussitôt après la découverte de la Guinée, diverses expéditions à caractère commercial étaient organisées sur la côte. On peut citer celle de Cid de Sousa en 1453 et plusieurs autres datant de 1454. Rappelons qu'à cette époque le terme Guinée désignait toute une zone dépassant le Sénégal, c'est-à-dire allant de la Sierra Léone jusqu'en Gambie.

Les voyages de Cid de Sousa et celui de Cadamosto en 1455 ou de Diogo Gomes la même année également avaient permis d'avoir beaucoup d'informations à caractère commercial sur la Guinée. Ils avaient même révélé que la région de Cantora était un important marché devenu plus tard un des principaux centres du trafic de l'or.

Le Portugal détenait le monopole du commerce sur la Guinée et sur toutes les zones qui lui étaient rattachées. L'Infant Henri recevait l'exclusivité des revenus du commerce. A sa mort, son neveu l'Infant D. Fernando héritait de ce patrimoine. Pour stimuler la colonisation des îles du Cap-Vert, ce dernier avait concédé aux ressortissants portugais habitant l'île de Santiago divers privilèges, notamment celui de faire du commerce en Guinée. Jusqu'au 18 mars 1879, la Guinée était donc restée une dépendance du Cap-Vert. Elle était devenue, à cette même date, une province autonome.

Dominant le commerce avec le continent, les habitants de l'île avaient commencé à négocier très tôt avec les indigènes. Ils leur fournissaient de la cire, de l'ivoire, du piment, du cuir, de l'or et certains articles comme les pagnes en coton et les objets

¹ Mota, Teixeira, « La découverte de la Guinée », in Bulletin Culturel de la Guinée Portugaise, vol. 1, n° 12, Bissau, 1946, p. 284.

en pacotille etc. En échange, ils recevaient des esclaves. Généralement, près des ports, on trouvait également d'autres Portugais s'adonnant aux activités commerciales dans les localités de la Guinée. C'étaient les *lançados*², commerçants blancs qui, des années durant, servaient d'agents de liaison entre les autochtones et les négociants portugais venant dans ces zones. De moralité douteuse pour la plupart, on peut dire qu'ils avaient été à l'origine de la formation de petits noyaux d'Européens disséminés dans toute la Guinée. Sortis des prisons portugaises, ils faisaient partie des expéditions maritimes et étaient envoyés de force comme éclaireurs pour connaître la vie des Africains de l'intérieur. Ils avaient pris souche et sont à l'origine de l'apparition de la race métisse en terre africaine.

Le Portugal se rendait compte petit à petit de toute l'importance de la Guinée, notamment la Casamance. Ses voisins européens étaient justement attirés par le fleuve Casamance qui pouvait offrir à tout pays qui l'occuperait d'énormes possibilités sur le plan économique et stratégique.

C'était, des siècles durant, le seul port digne de ce nom. Il disposait d'un fond de 7 m de profondeur jusqu'à ses rebords ; c'était l'unique endroit où il était possible d'arrimer de gros navires et qui permettait aussi de rallier le fleuve Gambie. Par les fleuves de Buyeto et Guinguim, on pouvait également joindre Cacheu et Bolor, deux localités importantes. Tout cela offrait des conditions exceptionnelles pour développer un commerce fructueux, sans compter le rempart que ce port constituait pour la protection des marchés de la localité de Geba ou des autres présides.

La Casamance constituait donc le centre d'un commerce intense faisant intervenir toutes les ethnies qui vivaient là-bas. On y rencontrait pratiquement tous les produits. Ils étaient divers et variés, formés, entre autres, par des denrées alimentaires, des fruits, du bétail, du poisson etc. On y pratiquait également le commerce de l'ivoire, du cuir, de la cire, des esclaves et de la cola qu'on échangeait avec du fer, des habits, du cristal, de l'ambre, du miel, de l'eau de vie, de la poudre de fusil, des munitions etc.

La convoitise des autres puissances

C'est pour cette raison qu'au XVI^e siècle déjà des navires étrangers s'aventuraient dans les zones guinéennes en pratiquant la contrebande. Ils mettaient ainsi en péril la souveraineté du Portugal et portaient préjudice aux intérêts de ses ressortissants. En vérité, depuis que les Portugais avaient commencé à fréquenter la côte de Guinée, leur commerce avait aussitôt suscité l'intérêt des autres peuples européens. C'est ainsi que la contrebande proliférait et faisait diminuer les profits de la Couronne portugaise qui, pour sauvegarder ses intérêts, pensait occuper militairement cette zone. Cependant, rien de concret n'était fait dans ce sens. Le roi D. João II avait même tenté de construire une forteresse au Sénégal, mais le projet n'avait pas été réalisé. Cela aurait permis pourtant aux Portugais de se fixer peu à peu en fonction des nécessités du commerce. De ce fait, avec le bon voisinage des autochtones, leur position se serait fortifiée

² Boulègue, Jean, Les Lusoafricains de la Sénégambe, ICT, Lisbonne, 1986.

davantage. Ainsi, tous les points importants auraient pu être occupés.

Il était également très difficile de maintenir le monopole du commerce sur les mers. Jusqu'au traité de Tordesillas, les rois d'Espagne, Fernando et Isabelle permettaient à leurs sujets de faire du commerce en Guinée. La condition exigée était de s'acquitter du paiement des droits à la Couronne espagnole. La signature du traité de Tordesillas, le 7 juin 1494, avait fait cesser le conflit entre l'Espagne et le Portugal ; ce dernier pouvait ainsi maintenir son hégémonie maritime durant une dizaine d'années, c'est-à-dire jusqu'aux environs du XVI^e siècle. Cela avait été possible grâce à la supériorité de sa flotte, mais aussi grâce à la sévérité des mesures infligées à ceux qui ne respectaient pas les droits de conquête du Portugal. C'était donc un grand atout pour ce pays car cela lui donnait la possibilité de renforcer sa position en Guinée et de développer plus efficacement son commerce.

Pour autant, les autorités portugaises n'accordaient pas encore l'importance méritée à la région de Ziguinchor. Les Français, quant à eux, ne cessaient de s'en rapprocher ; ils ne perdaient pas de temps, conscients de l'intérêt que pouvait représenter cette localité. Néanmoins, quelques Portugais persuadés de l'importance que la possession du fleuve Casamance pouvait représenter pour l'économie de leur colonie n'avaient eu de cesse que leurs autorités soient avisées. Ils alertaient les responsables métropolitains pour leur démontrer que la perte de ce fleuve serait une grande catastrophe pour le pays car « *il exporte le double de ce qu'exportent les autres fleuves réunis*³ ».

Malgré le fait qu'ils avaient une mainmise sur la Casamance, les Portugais n'avaient jamais cherché à exploiter ses richesses. Aussi, en 1856, quand les Français s'étaient déjà installés sur les rives du fleuve Casamance, le Gouverneur de la Guinée, Honorio Barreto, se plaignait-il amèrement de l'apathie des autorités portugaises.

Il ne cessait de manifester ses appréhensions à propos de la présence des nations étrangères. Dans ses discours il ne se lassait de répéter que « *Le fleuve Casamance que nous possédons depuis des siècles n'a jamais été exploité à la hauteur de ses potentialités, et aujourd'hui occupé par les Français, il est le centre d'un commerce qui excède le double de celui de Bissau et Cacheu réunis*⁴ ». Dans une autre lettre datée du 19 janvier 1857, le même Gouverneur s'insurgeait de nouveau contre le manque d'intérêt des gouvernants en rappelant que « *le fleuve Casamance valait pour sa richesse plus que toutes les autres possessions du Portugal. Il exporte aujourd'hui pour le compte des étrangers le double, sinon le triple de tous les autres points commerciaux*⁵ ». Avec l'occupation du fleuve par les Français, l'évolution des intérêts économiques du Portugal ne cessait de s'empirer en Casamance. C'est

³ Walter, James, Honorio Barreto, Mémoire sur l'état actuel de la Sénégambie portugaise, Agence de l'Histoire d'Outre-mer, Bissau, 1947, p. 117.

⁴ Geraldès, Marques, Antonio, Francisco, « Guinée Portugaise. Communication à la Société de Géographie sur cette Province et ses conditions actuelles », in Bulletin de la Société de Géographie, 7e série, n° 8, Lisbonne, 1887, pp. 498-506.

⁵ Barcelos, Sena, Cristiano de, Subsides sur l'histoire du Cap-Vert et la Guinée, Académie Royale des Sciences, partie B, Lisbonne, 1910, p. 130.

pourquoi, en 1887, dans une communication faite à la Société de Géographie de Lisbonne, le Capitaine de l'armée d'Afrique Occidentale, Francisco António Marques Geraldès faisait remarquer que « *la situation commerciale de la Guinée et l'avenir de cette province étaient sérieusement compromis avec la mainmise de la France sur le fleuve Casamance. Les produits coloniaux européens exportés par ce fleuve immensément riche constitueraient un profit inappréciable pour notre colonie, si le gouvernement portugais avait l'exclusivité des activités dans cette voie fluviale*⁶ ». Il était même allé jusqu'à prévoir la mort de la province avec la perte de la Casamance.

La violation de l'espace colonial portugais en Guinée

Le déclin du monopole commercial portugais

Le déclin du monopole commercial du Portugal en Guinée eut des conséquences graves sur le maintien de ses possessions territoriales. C'était dû au fait que son système d'exploitation économique était marqué par plusieurs défauts. D'une part, le contrôle laxiste de l'administration royale et, d'autre part, l'indiscipline notoire des commerçants portugais qui se livraient aux activités mercantiles sous des formes très arbitraires. Ils faisaient tout pour ne pas payer les taxes destinées au trésor royal. Pour punir ces abus, la Cour royale avait pris des mesures répressives à leur endroit mais cela les obligeait à désertir le territoire. Ces dispositions n'étaient donc pas efficaces puisque le trésor royal restait encore déficitaire.

En vérité, l'expansion portugaise suscitait la jalousie du roi de France, François 1^{er}, qui était contre le monopole maritime et commercial que le Traité de Tordesillas avait octroyé au Portugal. C'était donc deux positions antagoniques d'autant plus que la France continuait de multiplier les attaques de corsaire contre les navires marchands des Portugais. Elle cherchait, en même temps, à acquérir auprès des pilotes et cartographes ibériques des connaissances précieuses sur l'art nautique. Les Portugais résistaient avec ténacité grâce à leurs propres efforts. Ils s'appuyaient également sur les bulles⁷ papales qui confirmaient leur priorité sur les territoires conquis ou à conquérir. C'est ainsi qu'ils avaient réussi, des années durant, à conserver le monopole du commerce maritime en Afrique occidentale.

Ces privilèges n'eurent pas raison des offensives des Français qui, en Guinée, occupèrent le Sud du territoire, réduisant de ce fait l'occupation portugaise en bouchant toutes les voies d'accès aux fleuves importants comme la Casamance, Cacheu

⁶ Geraldès, Marques, Antonio, Francisco, « Guinée Portugaise. Communication à la Société de Géographie sur cette Province et ses conditions actuelles », op. cit.

⁷ Bulle de Eugène IV, Rex regum du 8 septembre 1436 ; Dum diversas de Nicolas V, du 18 juin 1452 ; Inter coetera majestatis de Alexandre VI du 4 mai 1493, etc.

et Geba. C'était ni plus ni moins une manière de réduire les activités des commerçants portugais.

En 1578, D. Sébastien le roi du Portugal périssait à Alcacer Quibir au Maroc en luttant contre les Arabes. Cet événement plongeait le pays dans une crise de souveraineté extrêmement grave puisque ce jeune souverain n'avait pas laissé de successeur. Le roi Philippe II d'Espagne avait profité de cette circonstance pour annexer le Portugal en 1580. La perte de l'indépendance constituait véritablement un facteur qui portait un sérieux préjudice au Portugal dans ses possessions coloniales.

La négligence observée dans l'administration coloniale portugaise s'explique également par le fait que la découverte du chemin des Indes contribuait à ralentir les activités économiques des Portugais en Afrique. Le trafic des épices orientales avait pris le dessus sur le commerce africain. Les ports africains ne servaient plus qu'à ravitailler les navires portugais se rendant aux Indes. Plus tard, le Brésil, avec ses richesses, devenait le principal objet des préoccupations portugaises. L'Afrique était à peine considérée comme une source d'approvisionnement en main-d'œuvre destinée au Nouveau-Monde.

Entraîné dans les conflits de l'Espagne par la force des circonstances, le Portugal devait faire face dans ses colonies aux attaques des Français, des Anglais et des Hollandais. Méprisant le monopole des Portugais en Afrique, ils se lançaient tous dans le commerce africain, non plus en tant que clandestins mais usant cette fois-ci pleinement d'un droit qu'ils avaient conquis. La défaite de l'*Invincible Armada* laissait à la merci des ennemis non seulement les possessions espagnoles mais aussi portugaises. Ses ressources financières ayant été épuisées par l'Espagne, le Portugal n'était plus en mesure de défendre ses colonies. Ses navires étaient systématiquement attaqués, et sa présence se limitait à quelques noyaux d'individus qui se fixaient sur la côte en établissant des relations commerciales avec les autochtones.

Par conséquent, la présence portugaise en Guinée se limitait aux zones où les Portugais pouvaient encore faire des échanges commerciaux. Teixeira da Mota affirme que ces espaces étaient essentiellement constitués « *par le fleuve Casamance et le Rio Grande de Buba ou Bolola, bien que la présence portugaise se fit sentir au-delà de ces limites, mais s'estompant peu à peu*⁸ ». L'occupation des Portugais se traduisait donc par l'établissement de petits groupes d'individus auprès des fleuves. C'est là qu'ils construisaient des comptoirs s'étendant sur une superficie réduite et insuffisamment protégée. Mais, avant de s'installer, il fallait qu'ils payassent les droits aux chefs indigènes afin d'obtenir leur autorisation. Le retard dans le paiement de ces droits ou tout autre motif poussaient ces chefs à exercer des représailles. C'était souvent le cas vu la faiblesse des moyens dont disposaient les Portugais.

En revanche, installés respectivement au Sénégal et en Sierra Leone, les Français et les Anglais possédaient de bonnes armées et dominaient le commerce de cette zone.

⁸ Mota, Teixeira, Avelino, da, « La découverte de la Guinée », in *Bulletin Culturel de la Guinée Portugaise*, op. cit., p. 18.

Ils signaient des contrats avec les indigènes, envoyaient des colons, bâtissaient des forteresses et des comptoirs. En somme, ils se substituaient totalement aux Portugais dans certaines zones, de telle sorte que leurs colonies étaient parfaitement constituées un siècle plus tard. En effet, au XVII^e siècle, « *l'expansion française intelligemment dirigée s'exerce par l'intermédiaire de petits groupes d'individus constitués au Sénégal ; elle va s'élargir sans entrer en lutte contre les colons déjà établis*⁹ ».

Il n'y avait, en réalité, de la part du gouvernement portugais, aucun plan d'occupation effective qui permit de réunir dans un objectif commun toutes les initiatives individuelles. Les Portugais s'intéressaient seulement à la protection de leurs comptoirs établis sur la côte afin d'assurer le commerce des esclaves. Ils ne manifestaient pas la volonté d'étendre leur domination au-delà des aires nécessaires au trafic des esclaves, d'autant plus que cette activité était très fructueuse, vu la demande croissante de main-d'œuvre en Amérique. Les autres pays européens, principalement la France et l'Angleterre, commençaient à s'approprier petit-à-petit les possessions du Portugal.

A la suite de la Conférence de Berlin, la Casamance ne cessait d'attirer l'attention des puissances coloniales, d'autant plus que la recherche de matières premières pour l'industrie européennes était urgente. C'est précisément dans ce contexte que le conflit entre le Portugal et la France avait pris véritablement une ampleur exceptionnelle. La lutte pour la possession de la Casamance divisait ouvertement les deux pays.

L'on sait que les accords de Berlin, signés en 1885, apportaient des changements notoires dans l'occupation des territoires coloniaux. Ils préconisaient l'occupation effective de ces derniers. Or, le Portugal n'était pas capable de remplir cette condition, vu ses faibles moyens. Pays de petite taille, ses vastes territoires d'Afrique étaient pendant longtemps objet de convoitise de la part des autres puissances occidentales. La nouvelle loi internationale donnait à ces nations l'occasion de s'imposer par la force et de déposséder le Portugal d'une partie de son patrimoine colonial. C'était précisément le cas en Casamance. Se réfugiant derrière ces accords, la France notamment n'avait eu de cesse que soit violé l'espace colonial du Portugal au point d'en occuper définitivement certaines parties, comme cela s'est produit en Guinée. Ses motivations demeuraient essentiellement économiques

Alliance avec les chefs locaux

L'alliance avec les chefs locaux était fondamentale dans cette lutte de positionnement géographique. Comme nous l'avons déjà vu, le Portugal avait signé une série de traités avec les chefs indigènes Bainouk et Feloupe. C'était par l'intermédiaire de Honorio Barreto, son représentant le plus farouchement opposé à la présence française en Guinée. Cela avait permis au Portugal d'exercer sa souveraineté non pas par les armes mais à travers des conventions et par l'acquisition de nouvelles terres. Ces contrats

⁹ Esteves Luisa, Maria, *La question de la Casamance. La délimitation des frontières de la Guinée*, IICT, Lisbonne, 1988, p. 37.

concédaient surtout au Portugal le droit exclusif de la navigation et du commerce dans certaines zones. De ce fait, il pouvait planter son drapeau national pour démarquer l'espace de sa souveraineté. Cependant, il n'avait pas pris le soin d'aviser la France sur ses nouvelles acquisitions de terres. C'est pourquoi les Français en avaient profité pour occuper la zone de Cambambe qui, pourtant, faisait partie des propriétés de la Couronne royale portugaise. Cette localité était d'autant plus importante qu'elle demeurait le centre d'un trafic commercial intense. C'est là que les habitants de Ziguinchor venaient pour échanger le riz contre du bétail pour se nourrir. La présence des Français était donc peu souhaitée parce qu'elle constituait un frein au commerce portugais. Elle asphyxiait Ziguinchor, en quelque sorte. De la même façon, les Anglais avaient occupé Bolama et hissé ensuite leur drapeau sur le fleuve Casamance. Toutes les activités des Portugais se trouvaient ainsi paralysées. Fidèles à leur logique d'occupation, les Français avaient également essayé de renforcer leur amitié avec les indigènes en se servant des mêmes procédés que les Portugais.

La plupart des conflits entre les deux pays se déroulaient souvent par tribus locales interposées. C'était surtout le cas entre le préside de Ziguinchor, dominé par les Portugais, et celui de Selho (Sédhiou) fief des Français. Un climat de discorde avait toujours régné entre les populations locales de Ziguinchor et les Balantes vivant à Sédhiou. Pour mettre à mal l'autorité portugaise, les Français, en parfaite connaissance de cause, n'hésitaient pas à s'appuyer sur les chefs locaux. À force de rencontrer des difficultés avec les tribus indigènes, les Portugais restaient persuadés que les Français en étaient les instigateurs.

En effet, s'infiltrant dans leur milieu, les Français cherchaient à faire miroiter aux Africains tous les avantages qu'ils auraient eus s'ils rompaient avec les Portugais pour être sous leur propre tutelle¹⁰. C'est pourquoi d'ailleurs les autorités portugaises n'avaient cessé de multiplier les traités et les conventions avec les chefs indigènes afin de maintenir et de consolider certains avantages économiques et militaires. Malgré cela, il n'était pas aisé d'arrêter l'avancée des Français car ils s'installaient sur les centres économiques stratégiques, étouffant l'activité commerciale dans les présides portugais environnants. C'était le cas notamment à Ziguinchor « *coincé entre les comptoirs français de Carabane et de Sédhiou ; il était soumis à la douane française et donnait accès aux navires étrangers qui circulaient librement sur le fleuve Sénégal*¹¹ ».

L'année 1882 constitue une date importante dans la querelle franco-portugaise sur la Casamance. Le différend entre les deux pays s'était aggravé et leurs représentants locaux ne parvenaient pas à trouver des solutions durables. Etant tous désireux de trouver un accord et conscients de l'inutilité de leurs efforts, ils incitaient les deux métropoles à chercher les moyens adéquats pour concilier les intérêts des uns

¹⁰ Esteves, op. cit., p. 133.

¹¹ Duarte, Fausto, « La libération de la Guinée Portugaise par le décret de loi de 1879 », in *Bulletin Culturel de la Guinée*, op. cit., vol. 7, n° 28, pp. 825-827.

et des autres. Avant d'en arriver là, toujours en rapport avec une question de souveraineté territoriale, d'autres incidents étaient venus encore émailler les relations déjà si fragiles entre le Portugal et la France.

La délimitation des frontières de la Guinée Portugaise et la cession de la Casamance

Entre 1882 et 1884, d'autres événements mettaient encore à rude épreuve le bon voisinage relatif existant entre les deux nations ; cela prouvait, encore une fois, la nécessité de délimiter la frontière luso-française en Guinée. Les Français accusaient le gouvernement portugais de « *ruiner l'influence française sur la rivière de Casamance*¹² » qui, selon eux, leur appartenait exclusivement à partir de Ziguinchor. Quant aux Portugais, ils étaient sérieusement préoccupés par les « *circonstances houleuses que les Français créaient autour de leurs colonies*¹³ ». Tout cela donnait donc aux deux parties la ferme conviction que seule la délimitation des frontières pouvait apporter une solution à ce conflit qui n'avait que trop duré. Ce partage s'imposait d'ailleurs puisqu'on ne savait pas au juste quelles étaient les limites exactes de Ziguinchor, d'Adiane ou de Sindian. On s'interrogeait sur le sort de certains territoires mais il n'y avait pas de réponse car aucun des deux pays ne savait exactement ce qui lui appartenait. Pour le Portugal, la France ne possédait autour du fleuve Casamance que Sédhiou et Carabane. Pour la France, seul le poste de Ziguinchor, s'étendant de chaque côté sur un kilomètre, était dans le domaine des Portugais.

Par conséquent, Français et Portugais pensaient effectivement que seule la fixation des frontières luso-françaises en Guinée pouvait apaiser leurs rivalités.

C'est dans cet esprit que le Ministre français des Affaires Etrangères, Jules Ferry, avait déclaré « *que si le Cabinet de Lisbonne juge utile, d'un commun accord, la limite des possessions respectives des deux pays dans la Casamance, le gouvernement de la République est tout disposé à entrer dans ses vues, en confiant à un commissaire spécial le mandat de s'entendre avec un délégué portugais pour procéder aux opérations qui doivent précéder un arrangement de cette nature*¹⁴ ».

Le panorama politique qui avait précédé les conversations entre la France et le Portugal sur la définition des frontières d'Afrique Occidentale était peu favorable à ce dernier pays. L'influence de la conférence de Berlin marquait encore les esprits. C'est ce qui expliquait d'ailleurs la perplexité de la diplomatie portugaise prise comme dans un étau. D'une part, le manque de ressources humaines et matérielles pour mettre en pratique la nouvelle loi coloniale concernant l'occupation réelle des territoires et d'autre part, le désir de ne pas contrarier la France et surtout l'Allemagne sur lesquelles le Portugal comptait pour réunir l'Angola et le Mozambique. Des rencontres

¹² Esteves, op. cit., p. 496.

¹³ Ibid.

¹⁴ *Négociations relatives à la délimitation des possessions portugaises et françaises en Afrique Occidentale*, Imprimerie Nationale, vol. 1, partie 2, doc. 31, B, Lisbonne, 1887, pp. 55-56.

entre Français et Portugais pour trouver un accord étaient reprises en mars 1885 et, cette fois, sans interruption. C'est ainsi que la première session de la commission mixte sur la délimitation des frontières des territoires limitrophes que le Portugal et la France possédaient en Afrique s'était tenue le 22 octobre de la même année. Il faut dire que ces négociations ne concernaient pas exclusivement la Guinée mais s'étendaient également sur d'autres régions d'Afrique. C'était, par exemple, le cas du Congo où ces deux pays se disputaient encore des territoires. Cet aspect devait avoir une incidence non négligeable sur la question de la Casamance, puisqu'il allait jouer sur le système de pertes et de concessions de territoires devant nécessairement marquer ces genres de discussions. Les autorités portugaises étaient conscientes de cette réalité, c'est pourquoi elles avaient pris les dispositions nécessaires pour faire le point sur toutes leurs possessions territoriales, tant au Zaïre qu'en Guinée. En demandant qu'on lui présentât une carte géographique et économique la plus complète sur la Guinée, le représentant portugais Barbosa du Bocage voulait s'armer de détails indispensables avant d'entrer en négociation, d'autant plus qu'il savait que la question sur le Zaïre allait influencer « *sur ce qu'il conviendrait d'obtenir ou de céder en Guinée ou sur la Côte de la Mine, en échange ou en compensation d'avantages acquis*¹⁵ ». C'est ce qui se produisit d'ailleurs lors des négociations car le Portugal avait trouvé des compensations pour les territoires qu'il avait perdus en Guinée.

Il y eut 16 sessions et ce n'est qu'à l'issue de la dernière, tenue le 12 mars 1886 à Paris, qu'une convention était signée sur la délimitation des frontières. Elle avait été ratifiée le 25 août 1887 par le roi du Portugal D. Luis. L'accord sur la fixation définitive des frontières de la Guinée avait pu mettre ainsi fin à tant d'années de querelles entre la France et le Portugal. Mais, au vu des résultats finaux du partage, on constate que le Portugal avait cédé plus qu'il n'avait obtenu de territoires. Les jeux étaient faits dès le départ puisque le Portugal avait en face de lui un pays plus puissant et mû par de fortes ambitions colonialistes. L'aspect le plus marquant de ce partage était la perte de la Casamance par la partie portugaise. Il était, en effet, extrêmement dur pour les Portugais d'abandonner Ziguinchor, cette ancienne place de guerre où ils élaboraient tous leurs plans de conquête de la côte occidentale africaine. C'est pourquoi les résidents avaient tout fait pour retarder le départ qui n'avait pu s'effectuer que le 22 avril 1888. La description du Français Christian Roche sur les circonstances ayant entouré la remise de Ziguinchor aux autorités françaises est très explicite là-dessus. Elle traduit tout le drame psychologique des habitants de l'ancien préside où les Portugais et leurs sujets avaient vécu plus de deux siècles. L'inquiétude et la consternation marquaient les habitants de Ziguinchor au moment du départ comme le montre ce passage : « *Il faut attendre deux ans pour que l'ancien préside devienne effectivement possession française. La délégation française à la commission franco-portugaise chargée de prendre officiellement possession de Ziguinchor est dirigée par le capitaine Brosselard. Les Ziguinchorois ont accueilli la convention du 12 mars 1886 avec inquiétude. Leur crainte est entretenue par les*

¹⁵ Ibid., pp. 71-73.

notables qui ne dissimulent pas leur consternation. La présence française va mettre fin à l'autonomie relative de l'enclave qui jusqu'ici s'est administrée elle-même, sous le contrôle de Cacheu. Les mulâtres appréhendent l'arrivée d'un administrateur français qui va tout régenter. Ils préparent aux Français un accueil fort réservé et sont résolus à leur faire sentir toute leur hostilité. Le 8 avril 1888, l'avis portugais « Le Guadiana » arrive dans les eaux casamançaises. Le 12, il embarque de nuit à Ziguinchor le sergent, le douanier et les quelques soldats. Le 13, il passe à Karabane mettant officiellement fin à 243 années de présence portugaise en Casamance.

La délégation française arrive le 21 avril dans la soirée sur l'avis « Le Goeland » suivi de la canonnière « Myrmidon ». Le 22 à 8 heures 7mn, le pavillon français est hissé par une salve de 21 coups de canon¹⁶ ».

C'était donc un triste et humiliant départ. Avec le recul, on peut encore imaginer l'amertume des habitants qui, « à la faveur de la nuit, comme s'ils étaient des voleurs fuyaient Ziguinchor pour toujours¹⁷ ». C'est ainsi qu'avait pris fin la présence portugaise sur le fleuve Casamance fermant pour toujours un cycle d'occupation dont les marques restent encore visibles aujourd'hui.

Conclusion

La France avait fait preuve de beaucoup d'habileté durant le long conflit qui l'avait opposé au Portugal pour la mainmise sur le fleuve Casamance. Il est vrai que les faibles ressources du Portugal ont joué un grand rôle, mais les Français avaient su intelligemment exploiter les failles de l'administration coloniale portugaise pour s'infiltrer dans l'espace de ce fleuve. Ils y avaient réussi soit à travers les contrats signés avec les chefs indigènes, soit en s'imposant de force. Ils étudiaient les régions afin d'en apprécier les potentialités et, en même temps, se livraient à des intrigues en poussant les indigènes à se soulever contre les Portugais.

Le gouvernement portugais n'avait pas su ou n'avait pas pu adopter la même stratégie. Il faut dire que les autorités portugaises avaient manifesté un intérêt tardif pour la Casamance bien qu'étant arrivées les premières sur les lieux. Elles avaient semblé ne pas remarquer très tôt toutes les potentialités de cette région qui, pourtant, attiraient déjà d'autres nations comme la France. C'est justement ces enjeux économiques et stratégiques qui ont été à la base du conflit séculaire ayant opposé le Portugal et la France en Casamance. La volonté d'occuper le terrain cachait fondamentalement des ambitions économiques.

La conséquence la plus défavorable pour le Portugal était la cession de la Casamance qui avait entraîné la perte d'un avantage considérable sur le plan économique. Les frontières géographiques issues de la convention de 1886 avaient réduit le com-

¹⁶ Roche, Christian, « Ziguinchor et son passé », in *Bulletin Culturel de la Guinée Portugaise*, op. cit., vol. 28, n° 109, 1973, p. 50.

¹⁷ Esteves, op. cit., p. 191.

merce de la Guinée Portugaise à une façade littorale sans possibilité d'accès à l'intérieur. Or, cette condition était indispensable pour une vie économique dynamique. Par contre, le protectorat du Fouta-Djallon permettait à la France d'avoir une position enviable par rapport à ses projets à l'intérieur de la région. La France avait su ainsi assurer en sa faveur une frontière facile à contrôler du point de vue fiscal. Elle était également parvenue à sauvegarder les voies navigables, ce qui lui donnait la possibilité de réaliser un meilleur développement en Basse Casamance. L'amputation de la Casamance avait donc entraîné l'appauvrissement de la Guinée Portugaise, aujourd'hui Guinée-Bissau.

Sur le plan social, les conséquences n'étaient pas moins graves. La Casamance, devenue française, et la Guinée-Bissau portugaise faisaient partie du même ensemble géographique. Leur séparation avait été faite sans tenir compte des réalités ethniques, économiques et sociales. C'est tardivement, quand il n'était plus possible de rectifier les erreurs, qu'on s'était rendu compte que des peuples ayant une histoire et une culture communes avaient été séparés. Ils étaient livrés à des pays différents et ignorant leur passé. Il ne pouvait pas en être autrement dans la mesure où le partage avait été décidé dans un lieu éloigné des zones à délimiter. De surcroît, il avait été élaboré par des individus mal informés sur l'histoire de ces peuples. Sans connaissance suffisante sur la géographie de cette région et utilisant des cartes peu exactes, leur seul objectif était de satisfaire l'ambition de deux pays colonialistes. Dans ce combat, le plus fort avait eu le dernier mot.

Références bibliographiques

ALMEIDA, José de, *Traités applicables Outre-mer*, Agence Générale des Colonies, Lisbonne, 1942-1943.

ALMEIDA, MANUEL, LOPES DE, 1935. « Domaine portugais en Afrique : l'occupation effective », in *Histoire du Portugal*, vol. VII, Direction littéraire de Damião Peres, Portucalense Editora, Barcelos.

ARCHER, MARIA, 1946. « L'expansion en Guinée », in *Le Monde Portugais*, vol. 13, 2^e série, n° 2, Agence Générale des Colonies, Lisbonne.

BARCELOS, CRISTIANO JOSE SENA, *Subsides sur l'histoire du Cap-Vert et de la Guinée*, Mémoire présenté à l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, Imprimerie de l'Université, 1899-1913.

BIKER, JULIO, FIRMINO, *Judice*, Supplément à la collection des traités, conventions, contrats et actes publics célébrés entre la Couronne portugaise et les autres puissances depuis 1640, 22 vols, Imprimerie Nationale, Lisbonne, 1872-1880.

BOLEU, JOSÉ, OLIVEIRA DE, 1946. « Voyages de découverte et d'exploration des côtes de Guinée », in *Bulletin Culturel de la Guinée*, vol. 1, n° 4, Bissau.

BONVALET, E, 1892. « Quelques mots sur la Casamance », in *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, tome 18, n° 9, Imprimerie L. Danel, Lille.

BOUR, Ch., 1882. « Etudes sur le fleuve Casamance », in *Revue Maritime et Coloniale*, tome 75, Berger-Levrault et C^{ie}, Paris.

CASTRO, LUIS, VIEIRA, de, 1940. « La Conférence de Berlin et ses effets immédiats », in *Histoire de l'Expansion Portugaise dans le Monde*, vol.3, Editorial Ática, Lisbonne.

CHAGAS, CIPRIANO JOSÉ, RODRIGUES, 1840. *Découverte et occupation de la Guinée, exclusivement par les Portugais ou réfutation des prétentions modernes de la France sur cette découverte*, Académie des Beaux-Arts, Lisbonne.

CORTÉSÃO, JAIME, 1978. *Les découvertes portugaises*, 6 vols, Livros Horizonte, Lisbonne.

DUARTE, FAUSTO, 1952. « La Guinée – ou la Sénégalie Portugaise – au temps du gouverneur Pedro Inácio

de Gouveia », in *Bulletin Culturel de la Guinée*, vol. 7, n° 26, pp. 403-476.

MAC LAUD, JOSEPH, EDME, CHARLES, 1904. « délimitation franco-portugaise de la Guinée Portugaise », in *La Géographie*, tome 10, Masson et C^e Editeurs, Paris.

MOTA, AVELINO, TEXEIRA de, 1887. « De la navigation de la Casamance », in *Bulletin de la Société de Géographie*, 4^e série, tome 12, chez Arthus-Bertrand, Paris, 1856, pp. 175-176. *Négociations relatives à la délimitation des possessions portugaises et françaises en Afrique Occidentale*, Documents présentés à l'Académie Nationale durant la Session Législative de 1882 par le Ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, 2 vols, Imprimerie Nationale, Lisbonne.

SAMPAIO, ANTÓNIO, PEREIRA, NASCIMENTO, DO, 1882. « Les limites de nos possessions d'Outre-mer », in *Annales des Clubs Militaires et Navals*, vol. 12, Typographie Universelle, Lisbonne, , pp. 72-73.

VALLON, ARISTIDE, 1861. « La Haute Casamance au-dessus de Sédhiou. Extrait d'une lettre adressée à M. d'Avezac », in *Bulletin de la Société de Géographie*, 5^e série, tome 2, chez Arthus-Bertrand, Paris, pp. 484-487.